

L'agent de sûreté aéroportuaire est avant tout le garant de la sécurité de tous au sein des aéroports. Son métier est polyvalent, car il assure différentes missions en fonction du poste qu'il occupe au cours de ses heures de travail. Du contrôle des passagers, des billets d'avion, des bagages, du personnel de l'aéroport et de l'équipe à bord, il est l'inspecteur filtrage.

EFFECTIF
12

Participants au
maximum

DUREE
274H

Minimum

COÛT
prise en charge
OPCO

DATES
SESSION

Nous contacter
contact@raf.re

PUBLIC

Tout public

PRE REQUIS

Titulaire d'une lettre d'intention d'embauche émanant d'une société de sûreté ou de sécurité privée ayant des parts de marché dans l'aérien.
Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle du CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité ;
Pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne, le titre de séjour doit avoir été délivré depuis au moins 5 ans pour le territoire français.
Connaissance de la langue française, capacité à rédiger un compte-rendu par oral et par écrit et savoir compter (niveau test B1 du Cadre européen de référence pour les langues).

OBJECTIFS

Effectuer les tâches minimales communes à toutes les entreprises de sécurité en surveillance humaine et électronique, télésurveillance et vidéoprotection, protection rapprochée, sûreté aéroportuaire, transport de fonds.
Mettre en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile et avenants ou modifications éventuelles.
Effectuer des contrôles de sûreté réglementaires de façon acceptable conformément aux points 11.2.3.1 à 11.2.3.5 concernés par les typologies du métier exercé et conformément au chapitre 11 de l'annexe de l'arrêté du 11 septembre 2013 relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile.

VALIDATION

Mises en situation pratiques de reconnaissance d'images, adaptés à chaque typologie conformément à l'Annexe I de la décision de l'ENAC/DG n° 1 538 du 18 décembre 2018, et suivants, fixant les modalités d'organisation des sessions d'examen de certification des agents de sûreté + Questionnaires à choix unique (QCU) contextualisés.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Salle informatique équipée de postes informatiques connectés à Internet, Matériels nécessaires à la formation à la sûreté conformément au référentiel

METHODE & SUPPORT

QCU / QCM, Fiches techniques remis aux stagiaires, Jeux de rôles, Cas pratiques, Travaux individuels ou par groupe, Utilisation du logiciel LOGYX

**ACCESSIBILITES AUX
PERSONNES PORTEUSES DE
HANDICAP**

Tous les sites sont accessibles. Le parcours pédagogique est individualisé sur étude avec le référent handicap

**MODALITES ET DELAIS
D'ACCES**

Entretien préalable avec un conseiller en formation. Dossier de candidature.
Début de formation selon calendrier disponible sur demande

PROGRAMME DE FORMATION: RNCP34887

Date d'échéance d'enregistrement: 02-03-2025
Certificateur: Association pour le développement de la formation professionnelle dans la branche de sécurité privée

MODULES REGLEMENTAIRES:

- **TRONC COMMUN**
 - UV1 module secourisme
 - UV2 module juridique
 - UV3 Module gestions des risques et des situations conflictuelles
 - UV4 Module Transmission des consignes et informations
 - Examen de certification
- **MODULES COMPLEMENTAIRES**
 - Anglais
 - Soft Skills
 - ARE

FINANCEMENTS

POLE EMPLOI
CPF
TRANSITION PRO
APPRENTISSAGE

• **FORMATION SURETE AEROPORTUAIR**

- 11.2.2 Formation de base
- Théorie et pratique hors équipement 11.2.3.1 à 11.2.3.5 :
- FPI - FPHI
- Cybersécurité
- Imagerie et pratique équipement
- DGR 12
- Sensibilisation à la radioprotection
- Sécurité en piste et permis air de trafic - Habilitation à la circulation et à la conduite en aire de trafic et zone adjacente

Taux de satisfaction:: NC
Taux de réussite 1er tour NC - 2e tour: NC
Taux d'insertion: NC

Réunion Accueil Formation - RAF, vous accompagne dans la mise en place du financement de votre formation professionnelle. Pour toute création d'un dossier de financement de formation celle-ci est étudiée au cas par cas. Ci-dessous les informations vous permettant de déterminer le mode de financement de votre choix.

Taux de satisfaction: %
Taux de réussite 1er tour % - 2e tour: %
Taux d'insertion: %

APPRENTISSAGE

L'apprentissage vous permet de bénéficier d'un contrat de travail alliant la théorie en formation professionnelle et pratique en entreprise. Le CFA RAF vous accompagnera tout au long du parcours de formation. Cependant, l'apprentissage ne peut être mis en place que dans le cadre d'une formation qualifiante. Par conséquent, si vous optez pour de l'apprentissage, orientez-vous vers un Titre Professionnel.

Pour les profils de 18 ans à 29 ans (dérogation possible pour plus de 29 ans, sous conditions)
Nous transmettre votre demande par mail + CV à l'adresse: contact@raf.re
Notre chargé d'accueil prendra contact avec vous sous 48h

POLE EMPLOI

Vous êtes demandeur d'emploi (numéro d'identifiant obligatoire) et souhaitez bénéficier de la formation certifiante ou qualifiante? Le Pôle Emploi peut financer l'intégralité de la formation après étude de votre dossier (sous conditions). Si vous percevez de l'ARE, celle-ci sera maintenue durant votre parcours de formation.

À partir de 18 ans
Être inscrit à Pôle Emploi - Numéro d'identifiant à jour
Nous transmettre votre demande par mail + CV à l'adresse: contact@raf.re
Notre chargé d'accueil prendra contact avec vous sous 48h

CPF

Vous avez eu une expérience professionnelle vous permettant d'avoir du CPF à hauteur du coût de la formation ? Profiter de cette opportunité pour intégrer la formation professionnelle sans aucuns frais. Si le montant de votre CPF n'est pas suffisant pour couvrir le coût total de la formation, un co-financement avec le Pôle Emploi peut être possible (sous conditions).

Avoir une expérience professionnelle vous permettant d'être éligible au CPF
À partir de 18 ans
Nous transmettre votre demande par mail + CV à l'adresse: contact@raf.re
Notre chargé d'accueil prendra contact avec vous sous 48h

TRANSITION PRO

Transition Pro permet à un salarié de bénéficier d'une formation professionnelle tout en continuant à percevoir sa rémunération (sous conditions). Celle-ci a pour but d'encourager le salarié à changer de métier ou de profession.

Être salarié d'entreprise + ancienneté d'au moins 24 mois consécutifs ou non, dont 12 mois dans l'entreprise
Adresser une demande écrite à son employeur + voir conditions et modalités sur le site du ministère du travail.
Nous transmettre votre demande par mail + CV à l'adresse: contact@raf.re
Notre chargé d'accueil prendra contact avec vous sous 48h